



**PORTUGAL**

## **União Geral de Trabalhadores**

### **Union Générale des Travailleurs**



#### [Bref historique du Portugal](#)

#### [1. Naissance de l'UGT](#)

#### [2. Déclaration des principes](#)

#### [3. Fonctionnement, structure et membres](#)

#### [4. Représentativité](#)

#### [5. Reconnaissance](#)

#### [6. Objectifs et Programme](#)

#### [7. Présence internationale et Collaboration](#)

#### [Sources](#)

#### [Liens pertinents](#)

### ***Bref historique du Portugal***

Après son apogée en tant que puissance mondiale au cours du XV<sup>ème</sup> et du XVI<sup>ème</sup> siècle, le **Portugal** a perdu beaucoup de sa richesse et de son statut avec la destruction de Lisbonne lors du tremblement de terre de 1755, l'occupation pendant les guerres napoléoniennes, et l'indépendance du Brésil en 1822. La révolution de 1910 a marqué la fin de la période de monarchie, et le début de la mise au pouvoir de gouvernements répressifs.



En 1974, un coup d'état eut pour conséquence la mise en place de larges réformes démocratiques, et, l'année suivante, le Portugal a accordé l'indépendance à toutes ses colonies Africaines. Membre fondateur de l'OTAN, le Portugal est entré dans l'Union Européenne en 1986.

Ayant pour capitale Lisbonne, le pays est situé en Europe du Sud-Ouest, bordant l'Océan Atlantique du Nord, à l'Ouest de l'Espagne en prolongement de la Meseta (Espagne).

Le territoire Portugais couvre une grande partie de la façade Atlantique de la péninsule Ibérique sur 560 kilomètres en partant du Nord jusqu'au Sud. Le relief montagneux y est sec et aride.

Selon les dernières données de 2005, la population est de 10,5 millions d'habitants avec un taux de chômage de 7,3% et une main d'œuvre se répartissant comme suit : agriculture 10%, industries 30%, services 60%.

[Haut de page](#)

## **1. Naissance de l'UGT**

Les conflits entre les Communistes et les différents groupes de la minorité de l'*Intersyndical National* se sont manifestés à partir de 1976.

Les syndicalistes de la minorité ont constitué un Mouvement Indépendant d'Intervention Syndicale - *Carta Aberta* - qui contestait les prétentions de l'*Intersyndical* de représenter de manière exclusive les travailleurs portugais. Ce mouvement défendait les principes de la liberté syndicale ainsi que le pluralisme syndical et le droit de tendance.

La Constitution d'avril 1976 a remis en cause le principe de l'organisation syndicale unique, et, en 1977, la loi syndicale fut modifiée et reconnue. La pluralité syndicale a enfin vue le jour.

Cette même année, le Congrès de l'*Intersyndical* appelé "*de todos os sindicatos*" ("de tous les syndicats"), a marqué la rupture définitive entre les syndicalistes de la *Carta Aberta* et la majorité communiste. D'autre part, les syndicalistes catholiques, particulièrement ceux qui se trouvaient liés au *Frente Unitária dos Trabalhadores* (Devant Unitaire des Travailleurs), la gauche socialiste et de petits groupes d'extrême gauche, ont décidé de ne pas abandonner l'*Intersyndical*. Celle-ci a adopté son actuel nom, la Confédération Générale des Travailleurs Portugais - *Intersyndical National* (CGTP-IN).

À leur tour, les syndicalistes rattachés aux partis Socialiste et Socio-démocratique ont décidé de constituer un nouveau mouvement syndical. Les 27 et 28 octobre 1978, à Lisbonne, 47 syndicats ont approuvé la Déclaration de Principes et le statut de l'UGT, *União Geral de Trabalhadores*.

L'UGT est aujourd'hui une confédération composée d'associations syndicales démocratiques qui pratique le syndicalisme de négociation, la seconde au Portugal par son importance.

[Haut de page](#)

## **2. Déclaration des principes**

Voici les principes auxquels l'UGT répond :

*«À la liberté de constitution d'organisations syndicales et son autonomie et indépendance concernant l'État, au patronage, aux confessions religieuses et aux partis politiques ou à toutes autres associations de nature politique ;*

*À la participation active des travailleurs dans tous les ensembles de l'activité syndicale, notamment à travers la démocratisation des structures internes et l'élection des agences statutaires de leurs organisations syndicales, périodiquement et par vote secret ;*

*À l'exercice du droit de tendance comme moyen d'expression politico-syndical ». (Traduction directe de la [Declaração de Princípios](#)).*

[Haut de page](#)

## **3. Fonctionnement, structure et membres**

### **Comment y adhère t'on ?**

Il faut que l'association syndicale intéressée adresse une demande écrite, accompagnée d'un exemplaire des statuts, d'un rapport de sa situation sociale et économique et d'autres pièces rattachées à la procédure d'affiliation. L'adhésion devient effective uniquement après accord du Secrétariat National dont la décision devra être ratifiée par le Conseil Général lors de la première réunion qu'il aura après la délibération. Les organisations affiliées à l'UGT sont des associations syndicales de base ainsi que des fédérations.

### ***Comment l'UGT s'articule ? Qui sont les leaders ?***

Elle est composée du **Congrès**, du **Conseil Général**, d'un **Président**, d'un **Secrétaire Général**, du **Secrétariat National**, de la **Commission Exécutive**, de la **Commission Permanente**, du **Conseil de Surveillance des Comptes** et du **Conseil de Discipline**.

Le **Congrès** est l'organe supérieur de l'UGT. Il est constitué de délégués et dirigeants syndicaux élus à bulletin secret, direct et universel par les membres de chaque syndicat affilié ou, en cas d'impossibilité, par le Congrès ou le Conseil Général.

Ses principales fonctions sont :

- L'élection du Président, du Secrétaire Général et du Secrétariat National, du Conseil de Surveillance des Comptes et du Conseil de Discipline,
- L'approbation du rapport du Secrétariat National et du programme d'action et définition des grandes lignes d'orientation politique et sociale,
- La révision des statuts,
- L'approbation du régime du Congrès,
- La fixation des évaluations syndicales,
- La décision sur des cas de force majeure qui affectent gravement la vie syndicale.

Le **Conseil Général** est composé de membres élus tels que le Secrétaire Général, les membres de la Commission Exécutive, les Secrétaires Coordinateurs des Délégations etc.

Le Conseil Général doit :

- Approuver le budget annuel et le règlement électoral,
- Délibérer sur les filiations internationales,
- Décider et arbitrer des conflits conformément aux statuts,
- Déclarer ou faire cesser la grève,
- Veiller à l'accomplissement de la stratégie politico-syndicale définie par le Congrès.

Le **Président**, [João Dias da Silva](#), est le président du Bureau du Congrès et du Conseil Général, élu par scrutin de listes complètes et nominatives (bulletin secret et à majorité simple, sur proposition du Secrétariat ou d'un minimum de 20% des délégués).

Il lui appartient de :

- Représenter l'UGT dans tous les actes de plus grande dignité,
- Présider au Conseil Général,
- Participer aux réunions de la Commission Exécutive et du Secrétariat National (le présider en l'absence du Secrétaire général).

Le **Secrétaire Général**, [João Proença](#), est élu en Congrès, par scrutin uninominal à la majorité des voix et a pour fonctions de :

- Présider au Secrétariat National et à la Commission Exécutive,
- Veiller à l'exécution de la stratégie politico-syndicale, conformément aux délibérations du Congrès et du Conseil Général,
- Représenter l'UGT dans tous les actes officiels et les organisations internationales et désigner qui, en son absence, devra le substituer.

Le **Secrétariat National** se compose du Président, du Secrétaire Général et de 75 membres élus par le Congrès, à bulletin secret, par scrutin de listes nominatives selon le principe de la majorité absolue.

Les principales fonctions du Secrétariat National sont de :

- Diriger et coordonner toute l'activité syndicale conformément à la stratégie définie par le Congrès et avec les délibérations du Conseil Général,
- Élire les Vice Secrétaires Généraux, la Commission Exécutive, et la Commission Permanente, le Coordinateur et les membres des Secrétariats des Délégations Régionales, ainsi que, les Coordinateurs de la Commission de Jeunesse, de la Commission de Femmes et de la Section de Tableaux,
- Soutenir la négociation des conventions de travail,
- Proposer à l'approbation du Congrès le programme d'action et la définition des grandes lignes d'orientation de la stratégie politico-syndicale,
- Délibérer sur les aspects de la vie syndicale qui visent à garantir les intérêts et les droits des travailleurs,
- Admettre ou refuser la demande de filiation de toute association syndicale.

Le **Conseil de Surveillance des Comptes** est élu par le Congrès par scrutin de listes nominatives, à bulletin secret,

selon le principe de la représentation proportionnelle. Il comprend sept membres et peut :

- Examiner régulièrement la comptabilité de l'UGT et élaborer des avis, en les soumettant à la délibération du Conseil Général
- Demander et examiner, chaque fois qu'il lui conviendra, l'exercice de son activité,
- Donner un avis sur le rapport et les comptes annuels présenté par le Secrétariat National.

Le **Conseil de Discipline** est lui aussi élu par le Congrès par scrutin de listes nominatives, à bulletin secret, selon le principe de la représentation proportionnelle. Il peut réaliser des enquêtes et procéder à l'instauration de processus disciplinaires.

[Haut de page](#)

#### **4. Représentativité**

L'UGT dispose d'une structure régionale composée de 17 délégations. Son siège se trouve à Lisbonne, qui, a comme tâche principale, le traitement des questions liées à la politique régionale.

Il représente environ 400 000 travailleurs et emploie 42 personnes à plein temps. Les associations membres se répartissent comme suit :

- 60 syndicats de base affiliés directement,
- 2 Fédérations (Fédération Nationale des Ports et Fédération Nationale de l'Éducation),
- 15 syndicats affiliés indirectement par l'intermédiaire de leurs fédérations.

Le bureau encourage la décentralisation de sa propre structure, en constituant des délégations régionales, dirigées par des coordinateurs élus par le Secrétariat National.

A l'heure actuelle, les délégations régionales ont des sièges dans les villes suivantes: Beja, Bragança, Castelo Branco, Garde, Funchal, Portalegre, Lisbonne, Porto, Braga, Viana du Château, Village Réel, Aveiro, Coimbra, Leiria, Viseu, Setúbal, Santarém, Évora, Flair et Bout Mince.

Ces délégations régionales, outre le fait de soutenir le travail des syndicats affiliés (divulgarion des respectifs programmes, syndicalisation, etc.) et de promouvoir des initiatives, réalisent d'autres activités rapportées avec les problèmes du quotidien des travailleurs, notamment, l'accompagnement de chômeurs, jeunes à la recherche du premier emploi etc. Des secteurs comme le tourisme, les temps libres et la défense des consommateurs et de l'environnement sont développés par les délégations régionales.

[Haut de page](#)

## **5. Reconnaissance**

La constitution des associations syndicales repose sur la libre initiative des travailleurs intéressés. L'acte de constitution est pratiqué par une assemblée constituante ne pouvant fonctionner ou délibérer valablement que si elle réunit un quorum qui regroupe, au moins, 10% ou 2000 travailleurs concernés. Les statuts doivent être déposés au Ministère du Travail. Le contrôle de leur légalité appartient aux tribunaux.

### ***Quel est le rôle de l'UGT dans la négociation collective ?***

Il participe indirectement à la négociation collective par l'intermédiaire des associations syndicales qui y sont affiliées.

### ***Quel est le rôle de l'UGT dans la consultation ?***

Elle participe aux consultations officielles au niveau national au sein des institutions suivantes: Observatoire de l'Emploi et la Formation Professionnelle ; Conseil d'Administration de l'IEFP ; Commission Nationale du Revenu Minimum ; Conseil National de l'Apprentissage ; Conseil d'Opinion de la RTP ; Conseil National de la Consommation ; Administration du Forum Citoyens ; Commission Nationale de Lutte contre le Travail des Enfants ; Conseil National de l'Éducation.

Au niveau régional, l'UGT siège dans les Conseils Consultatifs de l'IEFP dans les cinq Régions et dans les Conseils Régionaux des Centres de Sécurité Sociale dans deux Régions (Centre et Porto) et treize sous-régions. Elle siège également au sein des Commissions du Revenu Minimum, ce qui constitue environ 200 représentations d'arrondissement.

Au niveau sectoriel, elle siège au Conseil National de l'Agriculture et dans la Commission Sectorielle-Eau. Elle participe aussi au Conseil Économique et Social, qui comporte quatre organes :Assemblée Plénière du Conseil Économique et Social ( 4 Représentants titulaires et 4 suppléants) ; Commission Permanente de Concertation Sociale (3 Représentants titulaires et 3 suppléants) ; Commission Spécialisée Permanente de Politique Économique et Sociale (2 Représentants titulaires et 2 suppléants) ; Commission Spécialisée Permanente du Développement Régional et de l'Aménagement du Territoire (2 Représentants titulaires et 2 suppléants).

[Haut de page](#)

## **6. Objectifs et Programme**

La défense des valeurs et des principes du syndicalisme démocratique constitue un impératif social et politique pour l'Union Générale de Travailleurs qui se veut de :

- Défendre une politique de réforme de la société basée sur le respect et la réalisation sociale de tous les travailleurs portugais, dans la liberté, la sécurité, la paix, la justice et la fraternité,
- Défendre la démocratie politique, économique, sociale et culturelle, ainsi que les droits, les libertés et les garanties fondamentales,
- Donner le droit au travail et à un salaire digne, conformément au principe d'égalité,
- Défendre, promouvoir et appliquer des politiques visant l'égalité des chances pour les femmes au travail,
- Promouvoir l'intégration sociale des travailleurs, en combattant pour la sécurité de l'emploi, la formation et la reconversion professionnelle, les conditions d'hygiène et de sécurité au travail, ainsi que les droits sociaux des jeunes et des femmes,
- Participer à la politique socio-économique du pays, c'est-à-dire de ;
  - o Soutenir toutes les actions d'élimination des inégalités régionales et d'exploitation des ressources humaines et naturelles des populations défavorisées,
  - o Combattre à côté des organisations syndicales

démocratiques, nationales ou étrangères, par émancipation des travailleurs et contre les formes de totalitarisme et d'agression.

Ainsi, les principales lignes stratégiques d'action de l'UGT se centralisent autour de la réalisation des objectifs suivants :

- Développer les valeurs syndicales,
- Atteindre un développement économique soutenu,
- Assurer une politique de revenus juste et équitable,
- Combattre pour des politiques sociales et l'état de droit,
- Promouvoir la démocratie participative et développer la concertation,
- Développer la négociation collective et améliorer la législation du travail,
- Promouvoir l'Europe Sociale,
- Développer la coopération syndicale à un niveau national et international.

[Haut de page](#)

## ***7. Présence internationale et Collaboration***

Depuis sa création, l'UGT n'a cessée de maintenir des relations étroites avec d'autres organisations syndicales, ce qui lui a permis de renforcer sa reconnaissance au niveau national mais aussi international.

Aujourd'hui, l'UGT participe aux conférences annuelles de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) suivant un accord avec la CGTP-IN, qui prévoit un roulement quant à la représentation syndicale portugaise. L'UGT et la CGTP-IN participent à tour de rôle avec 1 délégué, 1 suppléant et 2 conseillers techniques.

L'UGT est affiliée à l'ETUC (European Trade Union Confederation) qui est membre de l'exécutif et membre suppléant de la Commission des Femmes.

L'UGT siège au Comité Économique et Social et est membre de l'Association des Centrales Syndicales auprès du TUAC (Trade Union Advisory Committee to the OECD), de la CISL (Confédération Internationale des Syndicats Libres) et de la IFWEA (International Federation of Workers' Education Association).

A la IFWEA, l'UGT est vice-présidente et à la CISL (Confédération Internationale de Syndicats Libres) elle est membre titulaire de la Commission des Femmes.

Voici une liste de rapports et communiqués faits à la suite de diverses collaborations à l'international :

**Rapport final** (en portugais)

XVIIIème congrès Mondial de la CISL du 10 décembre 2004 à Miyasaky, Japon

« *Globaliser la solidarité - Construire un mouvement syndical global pour l'Avenir* »

[http://www.ugt.pt/resolucao\\_cisl\\_2004.pdf](http://www.ugt.pt/resolucao_cisl_2004.pdf)

**Rapport du 13 juillet 2004** (en anglais)

Résolution sur la nouvelle Constitution Européenne à Bruxelles, Belgique

[http://www.ugt.pt/a\\_nova\\_constituicao\\_europeia.pdf](http://www.ugt.pt/a_nova_constituicao_europeia.pdf)

**Rapport de la conférence du 15 octobre 2003** (en portugais) à Lemnos, Grèce

« *Déclaration Commune CES/AFL-CIO sur la Conférence Commune EU/EUA sur la Sécurité, l'Hygiène et la Santé du Travail* »

[http://www.ugt.pt/comunicado3\\_15\\_10\\_2003.pdf](http://www.ugt.pt/comunicado3_15_10_2003.pdf)

**Rapport de conférence de l'EU/EUA du 15 octobre 2003** (en portugais) à Lemnos, Grèce,

« *3<sup>a</sup> Conférence Commune EU/EUA sur la sécurité, l'hygiène et santé du travail* »

[http://www.ugt.pt/comunicado2\\_15\\_10\\_2003.pdf](http://www.ugt.pt/comunicado2_15_10_2003.pdf)

**Communiqué de l'UGT du 29 septembre 2003** (en portugais) à Lisbonne, Portugal

« *Fédération Internationale d'Associations pour l'Éducation des Travailleurs. Congrès et Conférences Internationales au Portugal* »

[http://www.ugt.pt/comunicado\\_29\\_09\\_2003.pdf](http://www.ugt.pt/comunicado_29_09_2003.pdf)

[Haut de page](#)

## **Sources**

Site officiel de l'Union Générale des Travailleurs (en portugais)

<http://www.ugt.pt/>

Institut des sciences du travail ; La reconnaissance des partenaires sociaux au Portugal

<http://www.trav.ucl.ac.be/partenaires/po-0.html>

Institut des sciences du travail ; União Geral de Trabalhadores

<http://www.trav.ucl.ac.be/partenaires/po-9.html>

CIA, The World Factbook (en Anglais)

<http://www.cia.gov/cia/publications/factbook/geos/po.html>

Le Portugal

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Portugal>

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Portail:Portugal>

Histoire du Portugal, Informations diverses et utiles sur le Pays

[http://www.visas-ambassade-consulat.com/infos\\_pays/portugal/geographie.html#situation](http://www.visas-ambassade-consulat.com/infos_pays/portugal/geographie.html#situation)

Carte du Portugal

<http://www.countryreports.org/maps/Portugal/po-area.gif>

[Haut de page](#)

## **Liens pertinents**

Site officiel de l'UGT, *União Geral de Trabalhadores*

<http://www.ugt.pt>

Site officiel de la CGTP-IN, *Confederação Geral dos Trabalhadores Portugueses*

<http://www.cgtp.pt/index.php>

Site officiel de l'ETUC, *European Trade Union Confederation*

<http://www.etuc.org/>

Site officiel de la TUAC, *Trade Union Advisory Committee to the OECD*

<http://www.tuac.org/>

Site officiel de la IFWEA, *International Federation of Workers' Education Associations*

<http://www.ifwea.org/>

Site officiel de la CISL, *Confédération Internationale des Syndicats Libres*

<http://www.icftu.org/default.asp?Language=FR>

[Haut de page](#)

Étude réalisée par [Julien Prtenjaca](#) dans le cadre du [cours GIE 64375](#) « Relations humaines dans les affaires internationales », programme de [MBA en gestion internationale](#) de l'Université Laval, [professeur Gérard Verna](#)